



Convocation pénale vice de forme

Par **ODIN**, le **04/11/2008** à **21:44**

Je suis accusée de dépôt d'ordure sauvage réprimée par l'article: art.r.635-8AL.1, AL.2 C PENAL; j'ai reçu ma convocation devant le délégué du procureur en vue d'une convocation pénale mais voilà le dit procès verbal n'ai pas daté a la fin du document :...rnmise en causernvu et pris connaissance le...octobre 2008rnet reçu un exemplaire de la présente rnma signature rnpUIS JE FAIRE MARCHER UN VICE DE PROCEDURE ET FAIRE ANNULER L'ACTE D'ACCUSATION ?rnen attendant une réponse , coordialement.rnM troer

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **23:05**

Bonjour,rnrnComment avez vous reçu cette convocation ? par voie postale en LR/AR ou remise en main propre par un huissier ?